

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 22 février 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement

NOR : TREK1800622A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire en date du 22 février 2018, indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement.

La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 13 avril 2018, terme de rigueur.

Les épreuves écrites des concours externe et interne de techniciens de l'environnement se dérouleront à partir du jeudi 28 juin 2018.

Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du lundi 15 octobre 2018.

Pour le concours interne, en vue de l'épreuve orale d'admission, les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont à remettre pour le mardi 25 septembre 2018.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent, par téléinscription directe, sur Internet à l'adresse : <http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr>, onglet « inscriptions ».

La date de fin de saisie des inscriptions par Internet est fixée au vendredi 13 avril 2018 à minuit heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par Internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite. Ce courrier, accompagné d'une enveloppe au format 22,9 par 32,4 cm affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et à l'adresse du candidat, devra être adressé par voie postale en recommandé simple au bureau des recrutements par concours (SG/DRH/SDPCT/RM1) chargé des inscriptions, à l'adresse suivante : ministère de la transition écologique et solidaire, secrétariat général, direction des ressources humaines, service du développement professionnel et des conditions de travail, sous-direction du recrutement et de la mobilité, bureau des recrutements par concours, SG/DRH/RM1, concours interne et externe pour le recrutement de techniciens de l'environnement, Grande Arche – Paroi sud, 92055 La Défense Cedex.

Le dossier imprimé d'inscription dûment complété devra être renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au bureau des recrutements par concours (SG/DRH/SDPCT/RM1) chargé des inscriptions au plus tard le vendredi 13 avril 2018 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.

Le nombre total de places offertes aux concours fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.